54me Année — Nouvelle série — No 172 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 16 AVRIL 1949.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LE COIN DU SINISTRÉ

Avis Important

L'Association des Sinistrés communique :

De nombreux Sinistrés se plaignent des lenteurs apportées par l'Administration pour l'exécution des réparations restant à effectuer sur leurs immeubles endommagés par le bombardement.

La plupart du temps les lenteurs dont ils se plaignent ont pour cause l'insuffisance de constitution du dossier nécessaire.

Nous croyons devoir leur rappeler quelles sont les pièces à fournir pour que satisfaction puisse leur être donnée.

Ces pièces sont :

1o) Une demande à adresser à la Délégation pour l'indemnité de reconstitution dans un délai de 6 mois après la réception de la lettre de l'Administration informant l'intéressé que son immeuble est compris dans le programme de l'année.

2o) Original ou copie certifiée conforme d'une pièce justifiant la nationalité (carte d'identité, carte d'électeur, etc....)

3o) Les titres de propriété, lorsque le coût de la réparation dépasse 500.000 francs, accompagnés de la formule 274 A (qui sera fournie par le bureau de la Reconstruction), et relative à l'Etat des transcriptions acquisitives délivrées par le Conservateur des Hypothèques.

4o) Certificat notarié, attestant la propriété du bien détruit lorsque le coût des réparations est inférieur à 500.000 francs, certificat établi sur formule D. J. 2 et accompagné d'une formule 274 C (délivrée par l'Administration).

5o) Etat négatif des transcriptions aliénatives de moins de 3 mois de date et délivré par le Conservateur des Hypothèques.

6o) Extrait des inscriptions hypothécaires.

7o) Plans et devis de reconstruction de l'immeuble à l'identique dressé par un Architecte agréé lorsque le montant des travaux à exécuter excède 300.000 francs et projet de reconstruction.

8o) Demande d'autorisation de réparer établie sur papier libre accompagnée d'un plan de situation de l'immeuble et de l'état descriptif des réparations à effectuer.

9o) Factures des travaux exécutés et devis de ceux restant à effectuer.

Remplir les imprimés D. G. 4, D. G. 5 et D. G. 6 et les joindre au dossier.

L'attention des Sinistrés est attirée sur le fait que, s'ils n'ont pas déposé leur dossier dans le délai de 6 mois, après réception de la lettre recommandée de l'Administration, ils perdent tous droits à l'indemnité de reconstitution.

Il n'y a véritablement dépôt de dossier que s'ils produisent non seulement la demande d'indemnité, mais toutes les pièces justificatives ci-dessus.

Tout ceci est évidemment bien compliqué et nécessite de nombreuses démarches et recherches, mais l'Association des Sinistrés invite les intéressés à s'y conformer strictement s'ils veulent que leurs droits soient respectés.

—)o(—

Protestation du Bureau de l'Association des Sinistrés

Dans sa séance du 1er Avril 1949, le bureau de l'Association a émis la protestation suivante :

Le bureau constate avec regret que malgré les promesses formelles et réitérées au sujet de la réparation rapide des immeubles endommagés par le bombardement, rien ou presque rien n'a été fait jusqu'ici, ce qui aggrave les dommages causés aux dits immeubles.

Le bureau demande que la priorité, théoriquement accordée pour ces réparations, devienne efficace et ce dans le plus bref délai.

Il déplore le demi chômage qui sévit à Sisteron alors que tant de travaux urgents devraient y être entrepris.

Il proteste auprès de l'Administration contre ce regrettable état de choses et demande que des mesures efficaces soient prises rapidement pour y remédier.

—)o(—

Carte de Sinistré

M. le Délégué Départemental vient de transmettre à Mme Massot-Devèze, Présidente de l'Association des Sinistrés, la lettre que le Directeur de l'Office National des Combattants vient d'adresser à M. le Ministre de la Reconstruction, comme suite au vœu émis par la Commission Départementale de la Reconstruction des Basses-Alpes.

Voici le texte de cette lettre :

« Par votre lettre citée en référence, vous avez bien voulu appeler mon attention sur un vœu émis par la Commission Départementale de la Reconstruction des Basses-Alpes et relatif aux conditions d'attribution de la carte de sinistré.

« J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'il ne peut être envisagé, ainsi que le demande la Commission cité plus haut, d'étendre le bénéfice de la carte de sinistré aux sinistrés immobiliers.

« L'objet de la carte de sinistré est en effet, de faciliter à son titulaire la réinstallation de son foyer en lui permettant l'acquisition des divers avantages qui ont été prévus en faveur des sinistrés par la loi du 6-1-1944, relative aux secours attribués aux sinistrés et aux réfugiés. Il serait difficile en conséquence, d'envisager que la carte puisse être délivrée à d'autres personnes qu'à celles qui ont été sinistrées dans leur domicile et qui ont subi des pertes mobilières.

« Certes, les sinistrés purement immobiliers peuvent avoir subi des pertes d'importance égale ou supérieure à celles des personnes sinistrées dans leur résidence principale. Ces dernières sont cependant placées du fait qu'elles se trouvent privées de leur toit dans une situation matérielle plus difficile et c'est pour y remédier qu'a été institué le titre prioritaire qu'est la carte de sinistré.

« Les prestations auxquelles donne droit la carte de sinistré relèvent donc du domaine de l'Assistance et n'ont pas un caractère réparateur des pertes subies. Les offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ont, pour cette raison, été chargés de la délivrance des cartes ».

Signé : Illisible.

Cette réponse ne donne aucunement satisfaction aux sinistrés et passe complètement à côté de la question.

Son auteur oublie que la carte de sinistré est non seulement utile pour acquérir dans de bonnes conditions les objets mobiliers détruits, mais encore et surtout, pour justifier devant le fisc de la qualité de sinistré, laquelle donne droit à de sérieux abattements sur certains impôts et notamment sur le prélèvement exceptionnel.

L'Association des Sinistrés persiste à demander que tous les Sinistrés aient droit à une carte portant, suivant le cas, la mention « Sinistré Mobilier » ou bien « Sinistré Immobilier », ce qui permettrait à tous de faire respecter leurs droits.

Ménagères... attention

GRANDE BAISSE
sur le bois de chauffage

Adressez-vous à
BOREL, exploitant-forestier, Sisteron

ECHOS... DE GACHE

LA PAROLE EST.... D'ARGENT

Dans une récente réunion où la discussion était assez vive, des paroles plutôt aigres-douces furent échangées entre diverses personnes. Pourtant cette réunion n'avait rien de politique, elle était faite sous le signe de la camaraderie et de la bonne entente pour le bon renom de notre ville. Malheureusement les paroles n'en restèrent pas là, ce qui est tout à fait regrettable.

Comme disait un ancien député des Basses-Alpes : « Il arrive parfois qu'on mette les pieds dans les plats, mais tout de même, il s'agit de ne pas faire déborder la sauce.»

—)o(—

NOS FETES DE PENTECOTE

Les Fêtes de Pentecôte et même d'autres, n'auront certainement pas lieu cette année et peut-être également dans les années futures.

Les réjouissances passées, aux succès toujours grandissants, ont vécu ce que vivent beaucoup de choses, l'espace de trois ans.

Nous Sisteronnais, il faut regretter cet état d'esprit, très préjudiciable dans l'intérêt du pays en général et des commerçants en particulier.

Mais tout de même, il ne s'agit pas qu'un Comité des Fêtes se décourage par suite de l'incompréhension de trois ou quatre personnes. Ces mêmes personnes ne sont pas des dieux, elles ne font pas la pluie et le beau temps.

C'est le principe, répond le Comité.

Alors, pour le principe, il n'y aura pas de fête....

—)o(—

FETES ET MUSIQUE

Voilà deux choses qui vont ensemble. On ne peut pas avoir de fêtes sans musique, et on ne peut pas faire de la musique sans qu'il y ait fête.

En attendant que les manifestations de Pentecôte reprennent leur entrain, notre vieille société musicale « Les Touristes des Alpes », sous la direction habile et éclairée d'un jeune chef et de plusieurs sous-chefs voit son effectif arriver au nombre jamais atteint de 110 exécutants.

Voilà qui est bien pour la renommée de notre Ville !

C'est ce soir que cette Société donnera son premier concert public de l'année.

C'est ce soir aussi que plusieurs Sisteronnais diront qu'une ville sans réjouissances est une ville morte....

—)o(—

TIENS-TOI AU PINCEAU

Avec l'approche des Fêtes de Pâques, un certain nombre de commerçants ont fait une beauté à la devanture de leur magasin, ce qui est tout à fait normal et agréable.

Un jour de cette semaine, deux jeunes peintres, montés sur une même échelle pliante, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, donnaient le dernier coup de pinceau à l'enseigne d'une haute devanture.

Par suite d'un faux mouvement de l'un des peintres, l'échelle, le chevalet, le sceau à peinture, le sceau à potasse, l'éponge, tout celà, dans un grand bruit, s'écrasa sur la chaussée et nos jeunes peintres, chez lesquels le sport ne perd pas ses droits, comme « un seul homme », se retrouvèrent debout sur la route, à la grande frayeur des passants et des voisins.

Et un comique passant de leur dire : « Tenez-vous au pinceau quand on enlève l'échelle.... »

O. LAVOIR.

Premier Grand Concert de Printemps des «Touristes des Alpes»

Le Printemps et Avril viennent de naître, nos fidèles hirondelles sont arrivées, de ces faits voilà la saison nouvelle et les fêtes de Pâques qui débuteront bientôt par le premier Concert de l'année offert au public par nos vaillants « Touristes des Alpes ». A remarquer qu'au cours du programme cette première audition sera agrémentée d'intermèdes d'ensemble instrumental exécutés par un certain nombre de jeunes futurs « Touristes », ainsi que par les sonneries éclatantes de la nouvelle fanfare de clairons, tambours, trompettes et corps de chasse.

Devant cette manifestation extraordinaire, les flots d'harmonie ne manqueront pas. De cet heureux évènement, nous sommes certains que le public Sisteronnais ne ménagera pas ses applaudissements à nos musiciens qui, par leur mérite et leur dévouement, ont su et savent encore maintenir haut et ferme le grand renom et la célébrité acquis par notre vieux corps de musique grâce à l'esprit musical qui y règne, d'ailleurs implanté depuis très longtemps dans les mœurs du pays dont l'archi-dicton sera toujours celui de « Sisteron petite ville à grand renom ».

A ce titre, les quelques vétérans des « Touristes » qui existent encore sont très heureux de voir subsister brillamment leur ancienne Société et c'est le motif pour lequel ils se réjouissent d'adresser leurs plus vives félicitations aux « Touristes des Alpes » ainsi qu'à M. Dollet, leur jeune et sympathique chef dont la valeur et le dévouement sont de bon augure pour que vive gaillardement la musique de Sisteron fondée, il y aura bientôt cent ans, par l'excellent et distingué musicien qu'était M. Aimé de Laplane, fils de l'historien.

A. P.

—)o(—

La Société Musicale nous communique le programme de son premier Concert de Printemps donné ce soir, Samedi 16 Avril, à 21 h. 30, Place de la Mairie, avec le concours de l'Harmonie, de la Fanfare et de l'Ensemble des jeunes élèves musiciens.

Airs Populaires
pour clairons, tambours, trompettes et trompes de chasse
par la Fanfare

Ouverture de « Poête et Paysan »
de Suppé

Coppelia
mazurka tirée du Ballet de Léo Delibes
par l'Harmonie

Intermezzo
Andante
de Escudier
par les Elèves Musiciens des Cours d'Instruments

Les Saltimbanques
airs de l'Opéra-Comique de Ganne

Orphée
Opéra de Glück
par l'Harmonie

La Marquise
grand défilé
par la Fanfare et l'Harmonie.

Harmonie : chef : Dollet ; clarinette-solo : J. Martin ; saxophone alto-solo : L. Roman ; cornet solo : M. Blanc ; baryton solo : O. Bertagnolio ; basse solo : M. Bontoux.

Fanfare : chef : M. Blanc.

Elèves Musiciens : chef : L. Ailhaud.

—)o(—

Ceux qui nous suivent, qui nous encouragent, qui ont veillé sur les premiers pas de la Fanfare, approuveront avec trop d'indulgence.

Pour leur part, les « Touristes des Alpes » ont mieux aimé, pour encourager les jeunes et faire une preuve de leur vitalité, présenter un ensemble même imparfait — deux mois de plus de travail n'auraient pas été de trop — que de priver les Sisteronnais toujours bienveillants, du plaisir de voir au cours des sorties à venir les progrès de leur fanfare.

CHRONIQUE LOCALE

FETE DU FAUBOURG. — Le Comité des Fêtes du Faubourg La Baume vient de décider que la fête annuelle aurait lieu le Dimanche 8 Mai. Comme à l'habitude, la musique « Les Touristes des Alpes », les jeux divers pour enfants, la course aux ânes, le concours de boules, les bals, sont autant de distractions à offrir à un nombreux public.

D'ailleurs nous reviendrons sur cette fête avec un programme détaillé.

Nous donnons ci-dessous la première liste de souscription.

Patry 500 ; P. Michel 500 ; Derbez 100 ; B. A. Laugier 200 ; Café Richaud 1.000 ; Meyer 100 ; Don 50 ; Garcin 250 ; Blanc 100 ; Bernard (école) 150 ; Reymond 100 ; Colbert 100 ; Aubergat 200 ; Artel 50; Beaujour 200; Moullet 200; Roubaud 100; Aubert 200; Michel cantonnier 200 ; Pascal 250 ; Garcin 50 ; Euloge (battage) 200; Morillas 30; Brémond Charles 50; Paraud père 200; Paraud fils 100; Turcan Elie 150; Fonquernie 100; Ferrand 150 ; Masseille Louis 100 ; Bourges 15 ; Bernard 100 ; Laugier Pierre 200.

La souscription reste ouverte.

A VENDRE :

Chassis et Tiroirs pour agencement de magasin.

S'adresser à M. BEC, l'Adrech, à SISTERON.

BIBLIOGRAPHIE

L'important ouvrage d'une note, si nouvelle et si personnelle, et la thèse en Sorbonne sur Sisteron et sur Paul Arène, de M. René Duché, professeur à Paris, est en vente à la Librairie Lieutier, où l'on peut, dès à présent, se la procurer.

ON DEMANDE :

pour Monsieur seul, jeune bonne à tout faire.

S'adresser au Bureau du Journal.

SAPEURS-POMPIERS. — Samedi dernier un feu de cheminée s'étant déclaré chez M. Silvy Marcel, au Gand, M. Durbesson, capitaine des Sapeurs-Pompiers fut immédiatement sur les lieux et éteignit ce commencement d'incendie. Afin de le remercier, M. Silvy lui versa la somme de 500 francs pour la caisse de secours de la subdivision.

Egalement, les Sapeurs-Pompiers remercient Mme Vve Raymond pour le don de 300 francs fait à la caisse de secours de cette société pour l'aide apportée à éteindre un commencement d'incendie.

VARIETES-DANCING. — C'est Lundi de Pâques, à 21 heures, que se donnera dans la salle des Variétés-Dancing, un Grand Bal avec le jazz réputé de Marcel Ricard et son ensemble musette.

© VILLE DE SISTERON

ERECTION D'UN MONUMENT.

Les organisations respectives de la Résistance F. F. I., Francs Tireurs et Partisans Français, C.L.L., Mouvements Unis de la Résistance, ont voulu associer la population Sisteronnaise, ainsi que celle de tout le secteur, à la contribution pour l'érection d'une stèle, culte du souvenir, à la mémoire de MM. Lieutier et Jouve.

Les résistants de Sisteron et ceux de tout le secteur répondirent avec ardeur et en grand nombre à l'appel du 6 Juin 1944. Cet appel hélas, devait coûter très cher dans les rangs de la Résistance Bas-Alpine. Les résistants et les sympathisants de la résistance de tout le secteur de Sisteron qui ont toujours servi avec honneur dans la clandestinité, gardent jalousement l'esprit de la résistance et cette fois encore, à notre appel, ils ont voulu rendre hommage avec leurs nombreuses cotisations, à la mémoire de ces résistants, soldats sans uniforme, tombés glorieusement pour la défense de notre sol et pour la liberté. Ils avaient choisi le chemin de l'honneur, leur sacrifice n'aura pas été vain. Vous ne les avez pas oubliés.

Dans nos possessions lointaines les Sisteronnais aussi n'oublient pas. Je viens de recevoir une lettre, dont reproduction est donnée ci-dessous, de M. Massé, Directeur de l'Usine de Carbonite, actuellement à Lyndiane (Sénégal). M. Massé qui compte de nombreux amis parmi nous et qui a laissé de très bons souvenirs parmi la population Sisteronnaise, a voulu lui aussi, s'associer à cette œuvre, ainsi que notre ami résistant Joseph Gallégo, lesquels je remercie sincèrement au nom des organisations.

Deux jours après, je recevais, à la suite de la souscription Massé-Gallégo, une 2me liste de souscription du Sénégal de MM. Latil Albert, Chastel Fernand, Gard Jean, Paul Charles, Massin père et fils, Sanvert Jules, ex-chef de brigade à Château-Arnoux, auxquels j'adresse également mes sincères remerciements.

Nous donnerons le détail de la souscription ultérieurement.

Au nom de la Résistance, à toutes et à tous, du fond du cœur, je vous dis sincèrement merci.

BOUCHET Raoul,
Responsable des Mouvements Unis de la Résistance,
Ex-Chef de Secteur des Forces Françaises de l'Intérieur.

—)o(—

Lettre de M. Massé, Ingénieur, Société Sodec à Lyndiane (Sénégal), à M. Raoul Bouchet, rue Saunerie à Sisteron.

Cher Monsieur Bouchet,

Je viens de recevoir « Sisteron-Journal » du 19 Mars. J'ai pris connaissance, avec intérêt, de votre appel pour le monument à élever à la mémoire des deux camarades de la Résistance tombés sous les balles allemandes pour la défense de la liberté.

Comme ancien membre du Comité Local de Libération, je tiens à apporter ma modeste contribution à ce Monument du souvenir, soit 2.000 frs.

M. Gallégo Joseph, à qui je viens d'en parler et qui comme moi, connaissait Lieutier, souscrit également 2.000 francs.

En conséquence, je demande à M. Midol, Directeur de la B. N. C. I. de remettre cette somme, soit 4.000 francs, au trésorier, M. Chaix.

Avec mes bons souvenirs, en vous félicitant pour votre initiative et en vous disant à bientôt, veuillez croire cher M. Bouchet, à mes sentiments les meilleurs.

Signé : MASSE.

PEDICURE MEDICALE
(agréée par la Sécurité Sociale)
MANUCURE
Yvette SIVAN
Diplômée E. B.
1, Avenue Joseph-Reinach — **DIGNE**
TOUS SOINS DE BEAUTE
EPILATIONS
HAUTE FREQUENCE
Téléphone 2.85 Sur rendez-vous

VARIETES - CINEMA
Samedi, en soirée
Actualités Documentaire
1re époque du grand film français « MANDRIN » avec Armand Bernard.
Dimanche, matinée et soirée
Lundi, en matinée
Actualités Documentaire
et la 2e époque de « MANDRIN »
Lundi de Pâques, à 21 heures
GRAND BAL

NAISSANCE. — Nous apprenons avec plaisir, de Sidi-Slimane (Maroc), la naissance d'Emmanuel, fils de Mme et M. François Bonfort de Laidet. Nous adressons nos meilleurs souhaits au bébé et nos sincères félicitations aux parents et grands parents.

AVIS. — Les études de notaire de notre ville sont fermées depuis hier midi jusqu'à Mardi 9 heures, en raison des fêtes de Pâques.

BOULE SISTERONNAISE

Dimanche 17 Avril, concours de Boules à la longue, par équipes de trois joueurs. Inscriptions au Café des Sports. Lancement du but à 15 heures. Prix importants.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. Chiffre d'affaires. — Les redevables dépendant de l'inspection et recette sédentaire de Sisteron sont invités :

1°) A régler d'urgence le montant du 1er trimestre 1949 pour ceux soumis au régime forfaitaire. Mandat chèque adressé à M. le Receveur Sédentaire des Contributions Indirectes, 14, Route de Noyers, à Sisteron Compte courant postal 10-53 Marseille. Ne pas omettre de mentionner sur le mandat « Forfait 1er trimestre 1949 » à l'endroit réservé à la correspondance.

2°) A faire parvenir la déclaration relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires pour ceux soumis au régime mensuel ou trimestriel.

TAXI
Pour vos courses, voyez....
SYNDICAT D'INITIATIVE
Téléphone 203

C. G. A.. — Essence Travaux des Champs. — La liste des bénéficiaires pour le mois d'Avril est affichée le hall de la Mairie. Prière de retirer les bons au plus tôt.

ECLAIREURS DE FRANCE. — Liste des numéros gagnants :

1.678	1.275	1.572	463	1.149
584	1.644	163	88	1.399
1.842	212	1.235	695	1.678
1.907	1.068	453	367	290
584	1.560	250	1.898	885
810	1.813.			

OBSEQUES. — Jeudi dans l'après-midi ont eu lieu les obsèques de Mme Benoit, décédée à Sisteron à l'âge de 69 ans. Elle était la mère de M. Jean Benoit et la grand'mère de Mme et M. Maurice Allègre, assureur à Sisteron.

Nous adressons aux familles touchées par ce deuil, nos bien sincères condoléances.

BANQUET DES 50 ANS. — 23 « classards » dont quelques-uns des communes voisines, avaient répondu à l'appel des organisateurs. Disons tout de suite que cette manifestation de camaraderie a été pleinement réussi. Le banquet, servi de façon si charmante au restaurant « La Potinière » a été fort goûté et s'est terminé, comme de juste, par des chansons et dans une ambiance qui faisait plaisir à voir.

Les « jeunes » de la classe 19 tiennent à remercier tout d'abord, Mmes Chautard Roger et Achard Lucienne, nièce de M. Achard, directeur-propriétaire de « La Potinière » qui, avec doigté, firent un service impeccable, sans oublier leur camarade Rolland (dit Pistollet) organisateur du banquet.

Le menu fut des mieux choisis et fut fort apprécié avec les crevettes à la Nantua et les truites à la meunière, sans compter les autres plats délicieux.

Des remerciements vont encore aux chanteurs qui, par le timbre de leur voix, surent donner aux convives l'ambiance et la gaieté que toute personne de 50 ans doit avoir.

Parmi ces chanteurs, notons le camarade Léon Durbesson, capitaine de la subdivision des sapeurs-pompiers de notre ville qui, avec sa voix brésilienne et chaude, lance les meilleurs couplets de « Sa Chère Valentine » ; l'ami Rolland, dans son répertoire marocain et ses blagues exotiques donna la note gaie, et le sympathique Béraud, de Vaumeilh, par ses déclamations, fit résonner la note poétique.

En fin de banquet il fut décidé de se donner rendez-vous à 60 ans.

Les camarades Parraud, de Valernes et Latil Albert, de Valbelle, par leur présence ont apporté le salut amical des camarades voisins.

Toutefois nos joyeux classards n'ont pas oublié, en déposant une gerbe au Monument aux Morts des deux guerres, leurs camarades tombés au champ d'honneur, ni les vieux de l'Hôpital-Hospice pour qui une collecte a rapporté 1.800 francs.

ETAT-CIVIL

du 8 au 15 Avril 1949

Publications de Mariage : Eugène Vincent Julien Ponzo, comptable domicilié à Allos (B.-A.) et Claire Aimée Gabrielle Blanc, employée des P.T.T.., domiciliée à Sisteron, en résidence à Digne. — Gustave Eugène Thomet, mécanicien, et Célestine Gabrielle Jeanne Mélan, sans profession, domiciliés à Sisteron.

Décès : Jeanne Angleviel, veuve Benoit, 69 ans, Avenue de la Libération.

ON DEMANDE :
BONNE à tout faire dans maison moderne. Bons gages.
S'adresser au Bureau du Journal.

A. S. T. I.
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie — SISTERON

Société à Responsabilité Limitée
ALLÈGRE & RAHON
au capital de 300.000 francs

Par acte sous seing privé en date du deux Avril mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le douze Avril mil neuf cent quarante neuf, folio 34, case 177,

Messieurs ALLEGRE Raoul, demeurant à SISTERON, et RAHON Léon, demeurant à AUTHON, ont formé entre eux une Société à responsabilité limitée.

Cette Société a pour objet, en France, dans les colonies, pays de protectorat ou sous mandat français, l'entreprise et l'exploitation de tous transports publics de marchandises et de voyageurs et, en général, toutes opérations commerciales et financières, immobilières ou mobilières, se rattachant au dit objet.

Elle prend la dénomination de
ALLEGRE et RAHON

La raison et la signature sociales sont : « ALLEGRE et RAHON, S. A. R. L. »

Le siège social est fixé à SISTERON.

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter du premier Avril mil neuf cent quarante neuf.

Le capital social est fixé à la somme de Trois Cent Mille Francs.

Le capital social est divisé en trois cent parts de mille francs chacunes entièrement libérées et attribuées à savoir :

Cent Cinquante parts numérotées de 1 à 150 à Monsieur ALLEGRE.

Cent Cinquante parts numérotées de 151 à 300 à Monsieur RAHON.

La Société ne sera pas dissoute par la mort, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera d'exister entre les associés survivants et les héritiers et représentants de l'associé décédé.

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés annuellement par les associés. Les premiers gérants nommés pour l'année mil neuf cent quarante neuf sont Messieurs ALLEGRE et RAHON. Ils pourront être confirmés dans leurs fonctions et voir leurs pouvoirs prorogés séparément ou avec autres éventuels associés.

Les gérants signeront de leur nom personnel qu'ils feront précéder de la mention : « Pour la Société, un Gérant ».

Ils ne pourront faire usage de cette formule que pour les besoins de la Société.

Ils pourront faire sans exception toutes les opérations dans l'objet social.

En dehors de la réserve légale, il peut être prélevé sur les bénéfices annuels toutes réserves facultatives que les associés jugeraient utiles de faire en plus de cette réserve légale.

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation de la Société sera faite par le ou les gérants ou, à défaut, par l'un des associés auxquels il pourra être adjoint un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés.

Deux expéditions du dit acte de Société ont été déposées au Greffe du Tribunal Civil de DIGNE, exerçant la juridiction commerciale, le treize Avril mil neuf cent quarante neuf.

Pour Extrait :
ALLEGRE et CHASTEL.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
POMPES FUNÈBRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres
PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite ATELIER : au Collet SISTERON

Agence "L'ABEILLE"
ASSURANCES
Financement Automobile
Tracteurs Agricoles
aux meilleures conditions
A. ALLIBERT
11, Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 80

COMMUNE DE CURBANS

CONSTITUTION
d'une Coopérative Agricole

Dénommination : Saint-Pierre.
Siège Social : Mairie de CURBANS
Objet : Achat et utilisation de matériel.
Circonscription : Commune de CURBANS.
Durée : 10 ans.
Montant du Capital : 220.000 francs.
Administrateurs :
Président : ROLLAND Louis.
Vice-Président : JACOB Léon.
Secrétaire : AILLAUD Henri.
Trésorier : JANSELME Marcel.
Membres : GARNIER Joseph, RICHIER Aimé.

Vous trouverez chez...
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE
Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation
et bientôt le nouveau FRIGIDAIRE garanti 5 ans, livrable à partir de Mai
Toutes Installations Frigidaires
Agence Régionale

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON
Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison « Adolphe LAFFONT - Lyon »
A l'occasion des Fêtes de Pâques
GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes et Jeunes Gens
à partir de 2.900 frs et 4.500 frs
Grand Choix de Robes d'Eté
Femmes et Fillettes
Assortiment de Paletots laine
toutes nuances
à partir de 3.500 francs
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE

SISTERON-SPORTS
CHABAUD Frères, Rue Droite
VELOS — MOTOS
neufs et occasions
Toutes les pièces détachées
Réparations
ARTICLES DE SPORTS

PROPRIETAIRES...
Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.
LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15
vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...
dans les meilleures variétés nouvelles et commerciales.
Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe
Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat
PRIX AVANTAGEUX
Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

TOUT pour la PHOTO
PELLICULES
FILMS
APPAREILS
Les Meilleures Marques
TRAVAUX D'AMATEURS
TIRAGES
AGRANDISSEMENTS
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE
Droguerie BERNARD

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements sur demande

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure
Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

Venez voir
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

AU SOUVENIR
59, Rue Droite
Téléphone 93
POMPES FUNÈBRES
CERCUEILS (article soigné) Grand Choix de COURONNES
PLAQUES et MAUSOLEES
TRAVAIL SOIGNE PRIX IMBATTABLES

© VILLE DE SISTERON